



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180531-31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 24 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Bernard GARCIA
Marcel BARGEON à Jean-Pierre DUBOST
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Farida LAÏD à Benoît GENEIX

Conseiller.e.s absent.e.s : Ghislaine DUBIEN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : José MONRUFFET, Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

56

**CONTRAT AMBITION RÉGION : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR
LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BARRAGE D'AUBUSSON**

Rapporteur : Serge PERCHE, Vice-Président

Vu l'arrêté préfectoral du 02 octobre 1986 autorisant le syndicat intercommunal d'Aubusson-Courpière à créer un plan d'eau sur le territoire des communes d'Aubusson d'Auvergne et d'Augerolles,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2016 imposant la réalisation des travaux de mise en conformité du déversoir d'Aubusson avant le 31 décembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes « Entre Allier et Bois noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière », et « Thiers Communauté » au 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral N°18 00312 en date du 22 mars 2018 autorisant les travaux de modification du barrage d'Aubusson,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Courpière validant l'avant-projet des travaux de modification du barrage d'Aubusson d'Auvergne,

Vu la délibération en date du 12 juillet 2017 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne approuvant le projet de rénovation du barrage d'Aubusson d'Auvergne a été présenté et approuvé,

Vu la délibération en date du 15 février 2018 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne approuvant le Contrat Ambition Région qui comprend le financement du projet de rénovation du barrage d'Aubusson d'Auvergne,

Considérant que la réalisation des travaux du barrage est prioritaire en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes situés en aval ;

Le rapporteur rappelle que lors du Conseil Communautaire du 12 juillet 2017, le projet de rénovation du barrage d'Aubusson d'Auvergne a été présenté et approuvé et que lors du Conseil Communautaire du 15 février 2018, le Contrat Ambition Région, comprenant le financement du projet de rénovation du barrage d'Aubusson d'Auvergne, a été présenté et approuvé.

Conformément aux modalités de demande de subvention du Contrat Ambition Région, il convient de solliciter l'aide financière pour les travaux de rénovation du barrage auprès de la Région.

Le plan de financement du projet global de modification du barrage, basé sur les coûts estimés au stade PROJET, est le suivant :

Dépenses (section d'investissement)		Recettes		
intitulé	Montant HT	Financier	Taux	Montant
Travaux Passe à Poisons (PAP)	450 000.00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)	40 % HT	198 827.40 €
Travaux Déversoir	280 000.00 €	DEPARTEMENT	25 % de plafond à 50 000 €	12 500.00 €
Maîtrise d'œuvre et frais divers Passe à poissons (PAP)	47 068.50 €	ETAT – CONTRAT RURALITÉ	25 % HT	212 198.38 €
Maîtrise d'œuvre et frais divers déversoir	71 725.00 €	Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) 2016	20 % de 5 525 €	1 105.00 €
		REGION - Contrat Ambition Région (CAR)	26 % HT	220 686.31 €
Sous-total Passe à Poisons	497 068.50 €	Sous-total subventions		645 317.09 €
Sous total déversoir	351 725.00 €	Autofinancement	20 %	203 476.42 €
TOTAL DÉPENSES	848 793.50 €	TOTAL RECETTES		848 793.50 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement du projet et son plan de financement,
- **Autorise** le Président à solliciter une aide financière de 220 686,31 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Ambition Région et à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 47

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20180531-20180531_31-DE
Regu le 15/06/2018

